

SEPTEMBRE 2021

## LE PROJET DE SERVICE

Véritable feuille de route d'un Service de Santé au Travail, le Projet de Service définit les priorités d'actions de celui-ci.

En lien avec le Plan Santé Travail, élaboré par nos équipes et validé par notre Conseil d'Administration, ce Projet de Service a été construit autour de 7 axes de prévention qui seront traités principalement en actions de prévention primaire :

■ **CULTURE DE PRÉVENTION**

Inciter l'employeur à intégrer la prévention dans son management au quotidien. Rendre le salarié acteur de sa santé dès l'apprentissage.

■ **PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE**

Accompagner les salariés en situation de désinsertion professionnelle en favorisant leur prise en charge précoce.

■ **TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES**

Alerter employeurs et salariés des activités les plus touchées par les TMS et conseiller sur les moyens de prévention primaire à déployer dans leurs entreprises.

■ **RISQUE CHIMIQUE**

Traiter les risques liés à l'exposition aux poussières de silice. Adapter le suivi individuel à la traçabilité des expositions aux produits chimiques.

■ **RISQUE CARDIOVASCULAIRE**

Cibler les facteurs professionnels de risque cardiovasculaire et proposer des actions individuelles et collectives de prévention.

■ **RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

Détecter, diagnostiquer et traiter les risques psychosociaux. Promouvoir le bien-être au travail dans les entreprises.

■ **CONDUITES ADDICTIVES**

Comprendre et réduire la consommation de substances addictives, source d'accident grave et de désorganisation de l'entreprise.

Tous ces sujets seront abordés au travers d'actions individuelles et/ou collectives auprès des employeurs et des salariés.



## L'AGRÉMENT

Santé BTP Normandie a obtenu de La Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Normandie (DREETS) son agrément pour 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

L'agrément fixe les conditions dans lesquelles le Service de Santé au Travail organise son activité pour mener ses missions et permettre aux employeurs de répondre à leurs obligations en matière de suivi de la santé de leurs salariés.

Santé BTP Normandie est agréé pour le suivi santé de tous les salariés des entreprises du BTP y compris les travailleurs temporaires et les salariés qui interviennent dans les installations nucléaires de base.